



Assemblée générale

Distr. générale

20 avril 2017

Français

Original : anglais/français/espagnol

Soixante-douzième session

Point 61 de l'ordre du jour préliminaire*

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants**des territoires non autonomes en matière d'études et de formation**

Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation

Rapport du Secrétaire général

Additif**

B. Bourses offertes et attribuées

États Membres

Cuba

1. Dans une note verbale datée du 17 février 2017, la Mission permanente de Cuba auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

Contribution de la République de Cuba au rapport du Secrétaire général sur l'application de la résolution 71/105 de l'Assemblée générale intitulée « Dispositifs offerts par les États Membres aux habitants des territoires non autonomes en matière d'études et de formation », adoptée le 6 décembre 2016.

Boursiers des territoires non autonomes diplômés à Cuba, par institut cycle 2015-2016)

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>	<i>MES</i>
Sahara Occidental	18	7
Total	18	7

* A/72/50.

** Les renseignements figurant dans le présent additif ont été reçus après la présentation du rapport principal.



Boursiers des territoires non autonomes à Cuba en 2016

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>	<i>MES</i>
Sahara occidental	127	12
Total	127	12

Boursiers des territoires non autonomes diplômés à Cuba jusqu'en 2016, par institut

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>	<i>MES</i>	<i>INDER</i>	<i>MINED</i>		<i>Total</i>
				<i>Niveau supérieur</i>	<i>Niveau intermédiaire</i>	
Anguilla	1	2				3
Bermudes	1	1				2
Montserrat		1				1
Sahara occidental	344	1 086	4	204	935	2 573
Total	346	1 090	4	204	935	2 579

Bourses octroyées aux territoires non autonomes pour le cycle 2017-2018

<i>Territoire</i>	<i>MINSAP</i>	<i>MES</i>
Sahara occidental	5	5
Total	5	5

Abbreviations : INDER : (Instituto Nacional de Deportes, Educacion Física y Recreacion), Institut national des sports, de l'éducation physique et des loisirs); MES : (Ministerio de Educación Superior), Ministère de l'enseignement supérieur; MINED : (Ministerio de Educación), Ministère de l'éducation; MINSAP : (Ministerio de Salud Pública), Ministère de la santé publique.

France

2. Dans une note verbale datée du 3 mars 2017, la Mission permanente de la France auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

Les étudiants en Nouvelle-Calédonie peuvent bénéficier d'aides financières de l'État, émanant de trois ministères : le Ministère de l'éducation nationale, le Ministère des outre-mer et le Ministère de l'agriculture.

Bourses du Ministère de l'éducation nationale

Leur gestion est confiée au vice-rectorat. Les bourses de l'État sont destinées à favoriser l'accès aux études supérieures, à améliorer les conditions d'études et à contribuer à la réussite des étudiants. Peuvent percevoir une bourse d'enseignement

supérieur du Ministère de l'éducation nationale les étudiants de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne autre que la France, d'un autre État partie à l'Espace économique européen ou de la Confédération suisse. Les étudiants étrangers ont également la possibilité de bénéficier d'une telle bourse sous certaines conditions.

Dans un premier temps, la bourse d'enseignement supérieur est attribuée sur critères sociaux. L'étudiant doit satisfaire, outre les conditions de ressources, à des conditions d'âge et de diplôme.

La bourse sur critères sociaux comporte huit échelons, allant de l'échelon 0, correspondant à l'exonération des droits universitaires, à l'échelon 7, correspondant à une bourse mensuelle d'un montant de 66 169 francs Pacifique (soit 554,50 euros).

Ensuite, il existe un complément au mérite, qui constitue une aide complémentaire à la bourse sur critères sociaux. Le complément est réservé aux étudiants ayant obtenu une mention « très bien » à la session du baccalauréat l'année précédant la première année universitaire ou la première année d'inscription dans un établissement d'enseignement supérieur.

Les conditions d'octroi

Pour bénéficier d'une bourse sur critères sociaux, l'étudiant doit être inscrit dans une formation relevant de la compétence du Ministère de l'éducation nationale :

- En formation initiale en Nouvelle-Calédonie (cursus licence, master, doctorat; brevet de technicien supérieur; diplôme de gestion et comptabilité; classes préparatoires aux grandes écoles; école de commerce);
- Dans un établissement d'enseignement public ou privé;
- Dans une formation habilitée à recevoir des boursiers.

Les conditions d'âge

- Être âgé de moins de 28 ans dans le cas de la première demande de bourse;
- À partir de 28 ans, l'étudiant ne doit pas interrompre ses études s'il veut continuer à bénéficier d'une bourse;
- Pour tout étudiant, la limite d'âge est reculée d'un an par enfant élevé;
- Aucune limite d'âge n'est opposable à l'étudiant atteint d'un handicap.

Le nombre de boursiers et les montants octroyés entre 2012 et 2015

	2012		2013		2014		2015	
	Nombre de boursiers	Montant (euros)	Nombre de boursiers	Montant (euros)	Nombre de boursiers	Montant (euros)	Nombre de boursiers	Montant (euros)
Bourses sur critères sociaux	1 041	4 087 040	1 017	3 649 437	1 138	4 407 508	1 333	5 010 655
Complément au mérite	13	20 000	6	10 400	15	28 400	25	47 800
Total	1 054	4 107 040	1 023	3 659 837	1 153	4 435 908	1 358	5 058 455

En juillet 2016, il y avait 1 218 étudiants boursiers inscrits en études supérieures en Nouvelle-Calédonie. Ce chiffre n'inclut pas les étudiants calédoniens titulaires d'une bourse et qui poursuivent leurs études en métropole.

Le montant total de crédits mandatés en 2016 s'élève à 4 257 305,80 euros pour les bourses sur critères sociaux. Le montant total des crédits mandatés en 2016 s'élève à 41 200 euros pour les bourses au mérite (mention très bien au baccalauréat).

Aides du Ministère des outre-mer

Via les crédits du Ministère des outre-mer, l'État, en finançant le programme Cadres Avenir, concourt à la poursuite du rééquilibrage et à l'accession des Kanaks aux responsabilités en Nouvelle-Calédonie. De plus, les étudiants calédoniens bénéficient du dispositif « Passeport mobilité ». En effet, l'État peut prendre en charge une partie, voire la totalité, des billets d'avion des Calédoniens souhaitant poursuivre des études en France métropolitaine.

Le programme Cadres Avenir et le dispositif Passeport mobilité sont gérés en Nouvelle-Calédonie par le Groupement d'intérêt public (GIP) Formation Cadres Avenir, créé entre l'État et la Nouvelle-Calédonie. L'État finance le GIP à hauteur de 90 %.

Programme Cadres Avenir

Intervenant sur un public essentiellement en formation continue qui, pour des raisons historiques, culturelles ou financières, n'aurait pu assurer un cursus complet d'études en formation initiale, le programme 400 Cadres, renommé par la suite Cadres Avenir, a permis d'assurer un commencement de rééquilibrage quantitatif dans tous les secteurs d'activité.

L'évolution des financements apportés par l'État au programme depuis l'origine est significative: 1,4 million d'euros en 1990 contre 5,4 millions d'euros en 2005, montant stabilisé depuis et sanctuarisé en 2007.

De 1989 à 2016, 1 648 stagiaires ont été pris en charge dans le cadre des programmes 400 Cadres et Cadres Avenir : 58 % d'hommes contre 42 % de femmes; 71 % de l'ensemble des stagiaires soutenus sont d'origine kanake.

Depuis l'origine, 61 stagiaires en moyenne quittent chaque année le territoire pour suivre une formation en métropole. Quatre-vingt pour cent des parcours suivis par ces stagiaires se sont conclus par une réussite. L'insertion professionnelle se réalise pour plus de 95 % des stagiaires dans les trois mois qui suivent leur retour en Nouvelle Calédonie. Cinquante-six pour cent d'entre eux ont travaillé à leur retour dans le secteur public, contre 44 % dans le secteur privé.

Un comité de suivi du programme, composé des forces politiques de Nouvelle-Calédonie, définit régulièrement les secteurs prioritaires de l'aide. Depuis 2012, les formations priorisées sont celles liées non seulement aux métiers juridiques et judiciaires, mais également aux compétences relatives aux métiers de la haute administration.

Enfin, depuis 2014, l'État, en sus du programme Cadres Avenir, octroie au GIP Formation Cadres Avenir une subvention annuelle de 300 000 euros destinée au financement de formations de type master en gestion des affaires (MBA). En 2014,

sept stagiaires ont bénéficié de cette aide spécifique dédiée à la formation de hauts cadres du secteur privé.

Passeport mobilité

Le dispositif est totalement financé par l'État. Il consiste en la prise en charge partielle ou totale des frais de transport aérien des étudiants ultramarins entre la collectivité d'origine et la France métropolitaine, pour la poursuite d'études supérieures (en formation initiale ou continue) ou pour la participation à des concours.

Ainsi, se distingue le dispositif « Passeport mobilité études » du « Passeport mobilité formation professionnelle ».

Outre les critères sociaux d'attribution, l'aide n'est octroyée que dans le cas où les formations poursuivies ne sont pas dispensées sur le territoire d'origine.

S'agissant du Passeport mobilité études, le concours peut atteindre :

- La totalité des frais de transport aérien si le bénéficiaire est par ailleurs un boursier de l'État sur critères sociaux;
- La moitié du titre de transport, sous réserve que le quotient familial de l'étudiant ne dépasse pas 26 631 euros.

L'aide Passeport mobilité formation professionnelle consiste, quant à elle, en la prise en charge en totalité des billets d'avion, sous réserve que le quotient familial du demandeur ne dépasse pas 26 631 euros (revenu annuel/nombre de parts fiscales).

Depuis 2014, l'ensemble du dispositif Passeport mobilité représente une enveloppe de 2,2 millions d'euros chaque année. En 2016, ce sont 1 193 étudiants qui ont bénéficié de cette aide.

Bourses du Ministère de l'agriculture

Le Ministère de l'agriculture octroie des bourses pour l'enseignement supérieur agricole en Nouvelle-Calédonie. Le public visé est ainsi celui inscrit en brevet de technicien supérieur agricole du lycée agricole et général Michel Rocard, situé à Pouembout, en province Nord.

L'attribution des bourses s'effectue uniquement sur critères sociaux, la grille de critères étant similaire à celle du Ministère de l'éducation nationale.

Depuis 2013, le nombre des boursiers et les montants versés en euros par le Ministère de l'agriculture sont les suivants :

2013		2014		2015		2016	
Nombre de boursiers	Montant (euros)	Nombre de boursiers	Montant (euros)	Nombre de boursiers	Montant (euros)	Nombre de boursiers	Montant (euros)
10	31 491	12	52 397	15	45 423	17	54 628

Turquie

3. Dans une note verbale datée du 15 février 2017, la Mission permanente de la Turquie auprès de l'Organisation des Nations Unies a informé le Secrétaire général de ce qui suit :

Le gouvernement turc n'a actuellement octroyé aucune bourse aux étudiants internationaux originaires des territoires non autonomes. Toutefois, les ressortissants de ces pays peuvent déposer des dossiers de demande de bourses d'études universitaires de premier, deuxième et troisième cycles.
